

**Commission Régionale de Développement****RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2007**

1) Durant l'année 2007, la Commission a rendu 2 avis dont un au gouvernement sur une procédure de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en vue de permettre la réalisation du projet dit "Diabolo" et un autre, à la Commune de Watermael-Boitsfort, sur un avant-projet de cahier des charges de RIE dans le cadre de l'élaboration du PPAS-zone 7 - Wiener.

2) La Commission a également reçu, dans le cadre de ses travaux et en collaboration avec les Midis de la Planification (conférences organisées par le service Etudes et Planification de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale), Monsieur Francis Cuillier (directeur de l'agence d'urbanisme de Bordeaux-Aquitaine qui a fait un exposé sur la plan de développement de la région de Bordeaux.

En fin d'année, la Commission régionale a organisé une visite d'étude à Anvers qui avait pour but d'échanger sur les procédures de développement et d'aménagement du territoire, clôturée par une visite de terrain.

3) La Commission a lancé un travail de Prospective territoriale pour Bruxelles, à l'horizon 2020.

La Commission a ainsi tenu 9 réunions dont : 5 réunions en séances plénières, 1 réunion en groupe de travail avec les experts de la CRD et 3 réunions en groupe de travail "bureau restreint".

**1. AVIS****1.1. DIABOLO : Avis du 7 juin 2007****Procédure de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en vue de permettre la réalisation du projet dit "Diabolo"**

La Commission a été saisie le 7 mai d'une demande d'avis sur la procédure de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en vue de permettre la réalisation du projet dit "Diabolo", pour laquelle elle a rendu un avis favorable le 7 juin 2007, considérant que la modification du PRAS ne devait pas faire l'objet d'une nouvelle étude d'incidences.

*(Séances plénières des 31 mai et 7 juin)*

## **1.2. RIE PPAS WIENER : Avis du 28 juin 2007**

### **Avant-Projet de cahier des charges du rapport sur les d'incidences environnementales (RIE) du plan particulier d'affectation du sol – PPAS Zone 7 "Wiener"**

La Commission a été saisie le 6 juin, par la Commune de Watermael-Boitsfort, d'une demande d'avis sur l'avant-projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales (RIE) du plan particulier d'affectation du sol – PPAS Zone 7 "Wiener", pour lequel elle a remis un avis globalement favorable, en date du 28 juin 2007, accompagné toutefois d'une demande de compléter le rapport de manière plus explicite, en ce qui concerne la mobilité, l'être humain et les effets notables probables sur l'environnement, plus particulièrement, pour ce qui est de la qualité de l'air en relation avec la mobilité et les bâtiments.

*(Séance plénière du 28 juin)*

## **2. AUDITION ET VISITE**

### **2.1. AUDITION de Francis Cuillier**

Dans le cadre des auditions organisées conjointement par la CRD avec les Midis de la Planification, la CRD a invité Monsieur Francis Cuillier, directeur de l'agence d'urbanisme de Bordeaux-Aquitaine (a-urba) qui a fait un exposé sur le plan de développement de la Région de Bordeaux Aquitaine et plus précisément sur "les Stratégies de développement urbain et système de transport".

Les débats qui ont suivi en séance plénière avec les membres de la CRD ont permis d'échanger sur les problèmes de densité urbaine et de la manière dont elle est ressentie en fonction de son environnement. On a pu constater qu'il est de plus en plus souvent fait mention de compacité, plutôt que de densité, qui "fait peur" et que la réflexion à ce sujet, devrait également être élargie à la notion de "vide". Le problème de la mixité urbaine a également été abordé (mixité de fonction / mixité sociale) - avec la préférence pour le terme "diversité" du point de vue social. Pour ce qui est des mixités de fonctions, elles sont quant à elles très difficilement gérables, en ce, que l'on ne peut obliger l'installation d'un commerce par exemple, au profit d'autres activités, à moins d'avoir des outils juridiques. Rentrent également en ligne de compte dans le problème de mixité fonctionnelle, la structure des bâtiments pour ce qui est du recyclage de ceux-ci, certains s'adaptent moins bien à une mixité fonctionnelle, alors que d'autres oui (les immeubles haussmanniens se montrent de bons exemples dans leur transformation).

Un autre sujet soulevé fut celui de la participation citoyenne où Monsieur Cuillier estime, en France tout du moins, alors que les moyens de communications sont de plus en plus développés, il y a de moins en moins de participation, mais de plus en plus de la "Com".

Ces débats avec l'orateur en séance plénière ont rencontré l'objectif de la CRD d'échanger des points de vue sur les différents thèmes qui seront traités dans le travail de prospective urbaine pour Bruxelles.

*(séance plénière du 22 novembre)*

## **2.2. VISITE D'ETUDE A ANVERS**

La Commission régionale a organisé le 6 décembre, une visite d'étude à Anvers. Elle a été officiellement reçue par la Ville. Après l'accueil à l'hôtel de ville par l'échevin Van Campenhout en charge du développement urbain, les membres de la CRD ont pu suivre un exposé fort intéressant sur le développement de la Ville d'Anvers, donné par les agents du "Planningcel". Elle pu entendre également le directeur de l'Agence AG VESPA qui est une entreprise publique (communale) en charge du patrimoine immobilier de la ville d'Anvers. Elle prépare, accompagne et assure le suivi et de l'exécution des projets de développement (négociation avec les autres autorités et les investisseurs et développeurs privés).

La visite qui a suivi a permis aux membres de se rendre compte sur le terrain de l'ampleur et de la qualité des projets de développement, notamment dans le quartier de l'Eilandje.  
(visite du 6 décembre)

## **3. TRAVAIL DE PROSPECTIVE TERRITORIALE POUR BRUXELLES**

Pour rappel, la CRD avait lancé en 2006, un processus de partage de connaissances, sous forme de débats, portant sur différents thèmes traités par des invités extérieurs lors des Midis de la Planification et poursuivis, en interne, avec les membres de la CRD, au cours de séances plénières.

L'objectif de ces auditions était de pouvoir établir des grandes lignes directrices d'intérêt général sur le développement et l'aménagement du territoire afin de développer une réflexion propre à la CRD et d'avoir une opinion commune fondée sur le développement de Bruxelles pour la remise d'avis futurs.

Ces auditions, contrairement aux espérances, ont suscité que peu d'intérêt de la part des membres. La CRD a ainsi fait une autre proposition qui était de lancer un travail de prospective territoriale pour Bruxelles, à l'horizon 2020.

### **3.1. GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES EXPERTS DE LA CRD**

Le Président, le Vice-Président ainsi que les experts de la Commission ont entamé des réflexions sur une méthodologie pour mener à bien un travail de prospective territoriale.  
(Séance de travail du 15 février)

### **3.2. GROUPE DE TRAVAIL EN COMITE RESTREINT** (Président, Vice-Président et secrétariat)

Ces réunions avaient pour objet :

- La mise au point d'une méthodologie de travail en vue du projet de travail de prospective territoriale pour Bruxelles.
- L'organisation et le planning pour ce travail de prospective urbaine.
- Les décisions sur la procédure à suivre : mener une large enquête sous forme d'envoi d'un questionnaire à une centaine de personnes (membres CRD et experts extérieurs) d'où seront sélectionnés 1 dizaine de thèmes qui feront l'objet d'une étude approfondie; la sélection d'une future task force sur base des réponses et de la motivation des participants; le dépouillement des réponses au questionnaire ; compléter les thèmes manquants dans le premier document de synthèse ressortant du questionnaire et établissement d'un listing de sources possibles pour la collecte de données existantes sur les thèmes qui seront retenus pour le travail de prospective. Cette collecte constituera un "État des lieux".

- Envoi d'un courrier aux personnes ayant répondu au questionnaire, ainsi qu'aux administrations, cabinets, organismes pour solliciter leur participation en nous envoyant des références de synthèses d'études sur les grands thèmes proposés : démographie, ville construite, ville entreprenante, le social, la gouvernance, en intégrant le développement durable.
- La décision de faire appel à une sous-traitance pour le travail de prospective territoriale. La première étape du travail consistant en la rédaction d'un "Etat des Lieux". Pour ce faire, une première partie du travail consistera en la rédaction d'un petit rapport sous forme d'une bibliographie commentée.

*(comités restreints des 15 février, 26 février, 2 avril, 18 juin , 2 juillet et 28 août et séances plénières des 19 avril, 31 mai, 7 et 28 juin ).*

**ANNEXES AU RAPPORT 2007**

1. **Avis** sur la "*Procédure de modification partielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en vue de permettre la réalisation du projet dit "Diabolo"* **7 juin 2007**
  
2. **Avis** sur l' "*Avant-Projet de cahier des charges du rapport sur les d'incidences environnementales (RIE) du plan particulier d'affectation du sol – PPAS Zone 7 "Wiener"* **28 juin 2007**
  
3. Tableau de présences des membres (2 pages)

**Procédure de modification du Plan régional d'Affectation du Sol  
(art.27§2 du CoBAT)**

**en vue de permettre la réalisation du projet dit**

**"DIABOLO":**

nouvelle liaison ferroviaire entre la Région de Bruxelles-Capitale  
et l'aéroport national

**Avis de la Commission régionale de développement**

**7 juin 2007**

Vu l'inscription du projet "diabolo" dans le cadre du plan d'investissement 2001-2012 de la SNCB, prévoyant l'amélioration de la desserte ferroviaire de l'aéroport de Zaventem;

Vu que le projet d'infrastructure du diabolo a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme accompagnée d'une étude d'incidences, terminée en juillet 2005 ;

Vu que les incidences sur l'environnement (nuisances sonores et visuelles, vibrations, construction du viaduc, nuisances du chantier sur le village de Haren,...) ont été étudiées en détail dans l'étude d'incidences ;

Vu que le projet d'infrastructure a été adapté (nouvelle demande de certificat d'urbanisme en décembre 2005) en tenant compte des recommandations de l'étude d'incidences, afin de réduire au minimum les incidences négatives du projet, à savoir notamment :

- amélioration de l'intégration visuelle des ouvrages et optimisation de l'aspect visuel ;
- remplacement par des viaducs des hauts remblais prévus entre le boulevard de la Woluwe et la rue du Witloof ;
- remplacement par un viaduc "classique" de la structure de pontage en béton prévue au dessus de la rue de Verdun ;
- conception plus esthétique des ouvrages d'art (viaducs) en utilisant des structures plus légères (piles plus fines en forme 'Iris') ;
- proposition de rachat et de démolition de quelques habitations de la rue de Verdun ;
- réaménagement d'un parking de la société Arval ;
- réaménagement des rues de Verdun, du Witloof et du Pré-aux-Oies après les travaux ;
- réalisation de plantations le long de la rue du Pré-aux-Oies ;
- recommandations complémentaires concernant l'acoustique, les vibrations, la sécurité des personnes, l'aménagement des espaces verts et la restauration du maillage écologique ;

Que les recommandations de l'étude ont été prises en compte dans la nouvelle demande de certificat d'urbanisme, prévoyant toutes les mesures, notamment de réduction de l'impact visuel et sonore (écrans de verdure, écrans anti-bruit,...) ;

Que les modélisations de l'étude d'incidences en matière de bruit et de vibrations ont démontré que le projet n'implique aucun dépassement des valeurs de référence fixées par la convention environnementale entre la SNCB et la Région (65 décibels en journée et 60 décibels la nuit) et que les niveaux de vibrations mesurés sont inférieurs aux seuils définis dans la norme de référence DIN 4150 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ouvrant la procédure de modification partielle du PRAS ;

Vu le rapport d'étude de terrain réalisé par la direction Planification de l'AATL, les photos et les plans ;

Vu que le périmètre touché par le projet de modification du PRAS ne concerne qu'une petite zone au niveau local ;

Que la zone concernée ne comprend en effet que trois îlots inscrits en zone d'industrie urbaine au plan régional d'affectation du sol, entre la zone ferroviaire de Schaerbeek Formation et la limite régionale ;

Que le périmètre concerné par le projet de modification du plan est très peu construit et peu peuplé et qu'en conséquence l'impact sur l'habitat et les activités économiques est très limité ;

Qu'aucun élément du patrimoine culturel ou naturel remarquable n'est touché par le projet (pas de bien protégé ou classé dans le périmètre concerné par le projet, ni un élément représentant un intérêt biologique particulier) ;

Etant donné que le projet "diabolo" a déjà fait l'objet d'une étude d'incidences dont les recommandations ont été intégrées dans le projet d'infrastructure, la Commission estime que la modification projetée du plan régional d'affectation du sol en vue de permettre la réalisation du projet "diabolo" n'a pas d'incidences notables sur l'environnement.

En conséquence, elle estime inutile de faire un rapport sur les incidences environnementales de cette modification.

**Watermael-Boitsfort**  
Projet de cahier des charges du  
rapport sur les incidences environnementales  
**PPAS Zone 7 – "WIENER"**

**Avis de la Commission régionale de développement**  
28 juin 2007

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du territoire, et particulièrement les articles 43 § 1<sup>er</sup> et §2; 45, ainsi que l'annexe C du Code;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 février 1993 relatif à la Commission régionale de développement ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins en séance du 31 janvier 2006 de réaliser un rapport sur les incidences environnementales, dans le cadre de l'élaboration du Plan particulier d'affectation du sol Zone 7 "Wiener";

Vu la réception du-projet de cahier de charges du RIE en date du 6 juin 2007 ;

Vu l'impossibilité pour la Commission de prendre connaissance avant la remise de son avis, de l'avis sur le projet de cahier des charges de l'IBGE et de celui de l'AATL, ceux-ci étant saisis simultanément et ayant les mêmes délais de remise de leur avis que la Commission;

la Commission émet en date du 28 juin 2007, l'avis suivant :

*la Commission est globalement favorable quant au contenu général du projet de cahier des charges du RIE; elle souhaite cependant apporter les remarques suivantes:*

Considérant que l'avis demandé porte sur l'ampleur et la précision des informations que le rapport doit contenir;

Considérant que le projet de cahier des charges aborde différentes thématiques ,

*la Commission estime nécessaire que le rapport reprenne de manière explicite :*



*en ce qui concerne la mobilité :*

*les problèmes liés à l'organisation de l'accessibilité , avec entre autres, l'évaluation des déplacements à pied, les relations entre les différents centres d'activités notamment les circulations piétonnes à travers le site.*

*en ce qui concerne " l'être humain" :*

*- le mode de vie des habitants et leurs pratiques, qui ont une influence directe sur de nombreux dispositifs qui devraient être intégrés par la Commune, comme la co-habitation, les familles mono-parentales, les relations inter-générationnelles, le traitement des déchets, etc....*

*- l'aspect sociétal qui a également une implication sur l'organisation de l'aménagement des lieux notamment l'usage des espaces semi-publics et publics.*

Considérant les effets notables probables sur l'environnement (secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, moyen ou long terme, permanents, temporaires, tant positifs que négatifs);

*la Commission estime nécessaire de préciser les effets notables probables sur l'environnement notamment en ce qui concerne la qualité de l'air , non seulement en relation avec la mobilité, mais également en relation avec les bâtiments (ceux-ci génèrent en effet, un taux de pollution beaucoup plus important que celui généré par la circulation routière);*

### TABLEAU DE PRESENCES AUX SEANCES PLENIERES

			19 avril	31 mai Diabolo	7 juin Diabolo	28 juin RIE Wiener	22 Nov
<b>Conseil de l'Environnement de la RBC Raad voor het Leefmilieu van het BHG</b>							
Mev	Hilde	Geens	1	0	Exc	Exc	exc
Mme	Anne-France	Rihoux	0	0	1	0	-
Mr	Laurent	Schiltz	1	Exc	1	1	1
Mr	Jacques	Sténuît	1	1	1	Exc	exc
Mr	Edmond	Van Coppenolle	0	0	0	0	
Mme	Elise	Van Der Putten	0	0	0	0	1
<b>Conseil économique et social Economische en Sociale Raad</b>							
Dhr	Guy	De Staercke	Exc	Exc	Exc	0	0
Mr	Roland	De Ridder	Exc	0	0	0	0
Mr	Eric	Devuyst	1	0	1	1	exc
Dhr	Christian	Franzen	0	0	0	0	0
Mme	Myriam	Gerard	1	Exc	Exc	1	exc
Mr	Xavier	Muls	0	0	0	0	0
Dhr	Anton	Van Assche	1	1	1	1	exc
Dhr	René	Vancauwenberge	0	0	0	0	0
Mr	Philippe	Van Muylder	0	0	0	0	0
Mr	Pierre	Van Schendel	Exc	0	0	0	0
Mr	J-Christophe	Vanderhaegen	Exc	Exc	Exc	1	1
Mme	Francine	Werth	1	1	1	1	1
<b>Communes Gemeenten</b>							
Mev	Els	Ampe	0	0	0	0	0
Dhr	Rik	Baeten	Exc	Exc	0	1	1
Mev	Greet	Bonte	0	0	0	0	1
Mr	Chahid	Ridouane	0	0	0	0	0
Mr	Geoffroy	Generet	0	0	0	0	0
Mme	Myriam	Hilgers	0	1	1	1	1
Mr	Robert	Hotyat	1	1	1	Exc	exc
Mr	Claude	Michel	1	Exc	Exc	1	1
Mr	Roger	Nenain	1	0	0	0	exc
Mme	Marie	Vanhamme	0	1	0	Exc	exc
Dhr	Jos	Vancauteren	0	0	0	0	0
Mme	Anne-Marie	Vanpevenage	0	Exc	Exc	0	0
<b>Commission régionale de la Mobilité Gewestelijke Mobiliteitscommissie</b>							
Mr	Robert	Poncelet	1	Exc	1	1	D
Mr	Pierre	Thonon	1	1	1	1	1
<b>Commission royale des Monuments et Sites Koninklijke Commissie voor Monumenten en Ladschappen</b>							
Mme	Anne	de San	1	1	1	1	1
Mev	Charlotte	Nys	Exc	Exc	0	0	exc
Mr	Guido	Vanderhulst	1	1	1	1	1

<b>Experts indépendants</b>							
<b>Onafhankelijke Deskundigen</b>							
Mme	Claire	Billen	0	0	0	0	0
Dhr	Eric	Corijn - Vice-Prés.	1	1	Exc	1	exc
Dhr	Stefan	De Corte	Exc	Exc	0	0	exc
Mr	Jean	de Salle - Président	1	1	1	1	1
Mr	Christian	Lasserre	1	0	1	Exc	1
Mr	Philippe	Levert	0	0	0	0	0
Mr	Luc	Maufroy	0	1	1	1	exc
Mr	Benoît	Moritz	Exc	1	1	Exc	0
Mme	Françoise	Noel	Exc	Exc	Exc	0	exc
Mr	Christian	Vandermotten	0	Exc	Exc	Exc	1
Mr	Pierre	Vanderstraeten	1	1	1	1	1
Dhr	Philémon	Wachtelaer	0	1	Exc	0	1